



Avril 2011

A : Exécutif Confédéral  
Fédérations et Syndicats  
Délégués UNIR et CODERPA  
Unions Territoriales (UR et UD)  
Service presse CFE-CGC  
Autres correspondants Retraite

Paris, le 5 mai 2011

Chers lecteurs,

Voici « lu dans la presse » d'avril. Ceci est le treizième numéro édité. Cela fait donc un an que ce service a été mis en place par l'UNIR. Nous sommes toujours à l'écoute de vos remarques et propositions d'améliorations qui vous semblent nécessaires pour une meilleure lecture de ce condensé d'actualités essentiellement liées aux occupations et préoccupations des retraités.

Nous vous rappelons que si vous désirez approfondir le sujet d'un article particulier, n'hésitez pas à nous contacter (membres du Conseil d'Administration ou bureau de l'UNIR), nous vous enverrons les informations complémentaires en notre possession.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Pierre Castéran  
Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader  
Président de l'UNIR

**UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités**

Maison de la CFE/CGC  
59 rue du Rocher  
75008 Paris  
Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26  
Mail : [unir@cfecgc.fr](mailto:unir@cfecgc.fr) –Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

## SOMMAIRE

Retraites .....	4
Nouvelles valeurs des points de retraite Nouveaux salaires de référence .....	4
Le congé maternité pris en compte pour la retraite .....	4
Agirc/Arrco: la CFE-CGC en justice .....	4
Retraite complémentaire des cadres : valeur de la GMP .....	4
Agirc-Arrco : grand coup de rabot sur les retraites du privé .....	5
La réforme des retraites au secours du déficit .....	5
La France compte 15 millions de retraités .....	5
Retraite des mères de famille : le congé maternité désormais pris en compte .....	5
La réforme des retraites complémentaires se fait sur le dos des cadres .....	6
Santé – Maladie – Dépendance .....	6
Les dépenses de santé 2010 ont été inférieures à l'objectif .....	6
Le financement public de la dépendance .....	6
L'aide aux aidants .....	7
Hôpitaux privés : jusqu'à un tiers d'établissements en déficit .....	7
Soins : des écarts de prix considérables selon les différentes régions françaises .....	7
Avec 5 milliards par an, on finance la dépendance .....	7
Dépendance : un collectif récuse toute intervention du privé .....	8
Médicaments à vignette bleue et remboursement .....	8
Mutuelles – Assurances .....	8
Coup de frein sur le marché de la complémentaire santé .....	8
Les assureurs santé s'intéressent aux opticiens en ligne .....	8
La SMIP annonce son mariage avec la Macif .....	8
Europe – Etranger .....	8
Baisse du chômage aux Etats-Unis .....	9
Crise terminée pour les patrons allemands .....	9
L'UE intervient trop dans nos vies .....	9
Trou dans les retraites japonaises .....	9
Divers .....	9
La chasse au travail au noir est ouverte .....	9

Les syndicats s'attendent à un 1 <sup>er</sup> Mai morose .....	9
Loisirs.....	10
Livre - Berlin côté femmes .....	10
Tableau de bord.....	10
Retraite .....	10
Indice des prix.....	11
Indice de référence des loyers (IRL).....	11
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2011).....	11
Epargne règlementée.....	11
Prêts .....	11



## RETRAITES

### NOUVELLES VALEURS DES POINTS DE RETRAITE NOUVEAUX SALAIRES DE REFERENCE

#### Communiqué de presse AGIRC ARCCO du 11 avril

Conformément à l'accord du 18 mars 2011, les représentants des organisations syndicales et patronales réunis en Commissions paritaires le 11 avril 2011, ont décidé d'augmenter les valeurs des points de retraite Agirc et Arrco respectivement de 0,41 % (soit une moyenne annuelle de 0,49%) et de 2,11 % (soit une moyenne annuelle de 1,76 %) à effet du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Elles sont portées :

- pour l'Agirc à **0,4233 €**,
- pour l'Arrco à **1,2135 €**.

Cette différence de revalorisation entre l'Agirc et l'Arrco est inscrite dans l'accord du 18 mars, qui prévoit un alignement des rendements\* des deux régimes en 2012. Ceux-ci seront ensuite stabilisés jusqu'en 2015. Objectif : rééquilibrer la situation des deux régimes alors que le régime des cadres, au rendement un peu plus élevé, fait face à une situation financière plus difficile.

Les retraites versées trimestriellement au 1<sup>er</sup> juillet 2011 prendront en compte cette augmentation, ainsi que la régularisation due au titre de l'échéance versée début avril.

Concernant les salaires de référence ou prix d'achat du point, ils ont été augmentés de 2,2 % pour 2011, soit un montant :

- pour l'Agirc de **5,1354 €**,
- pour l'Arrco de **14,7216 €**.

\*rendement brut effectif =  $\frac{\text{valeur de service du point}}{\text{salaires de référence} \times \text{taux d'appel}}$

### LE CONGE MATERNITE PRIS EN COMPTE POUR LA RETRAITE

#### Les échos- 18 avril

Le congé maternité va être pris en compte dans le calcul des pensions de retraite à partir de 2012, une mesure de la réforme des retraites destinée à atténuer les inégalités de pension entre hommes et femmes, selon un décret paru hier au « Journal officiel ». Actuellement, les indemnités versées par l'assurance-maladie pendant les seize semaines de congé maternité ne sont pas comptabilisées quand vient le calcul de la pension.

### AGIRC/ARRCO: LA CFE-CGC EN JUSTICE

#### Le Figaro – 16 avril

La CFE-CGC, qui avait refusé de signer le compromis patronat-syndicats sur les régimes de retraites complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (tous salariés), veut attaquer le texte en justice, a indiqué samedi le syndicat. "Nous sommes en train d'examiner la faisabilité" de porter l'affaire en justice, a indiqué un porte-parole à l'AFP, confirmant **une information du Figaro**.

Pour la CFE-CGC, cet accord, qui a été validé après avoir été approuvé fin mars par la CFTC, Force ouvrière et la CFDT, "ne permet pas de défendre le niveau de nos retraites complémentaires" et "remet en cause les droits acquis en matière de retraite". Il "impose de nouvelles mesures qui sont globalement plus coûteuses pour les deux régimes (plus 500 millions d'euros), tout en organisant des transferts au détriment de l'encadrement", estime l'organisation dans un message publié sur son site internet.

La CGT avait elle aussi refusé de signer le texte.

Une association familiale, l'Union des Familles en Europe, a également annoncé son intention d'attaquer l'accord en justice, pointant qu'il diminuait les bonifications accordées aux familles nombreuses des cadres.

### RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES CADRES : VALEUR DE LA GMP

#### Les Echos Entrepreneur – 21 avril

Le montant de la garantie minimale de points 2011 est désormais connu.

La garantie minimale de points (GMP) est une cotisation qui permet aux cadres dont le salaire n'atteint pas le plafond de la Sécurité sociale (ou est légèrement supérieur) d'obtenir au moins 120 points de retraite complémentaire par an.

Les partenaires sociaux viennent de fixer le montant annuel de cette cotisation à 770,28 € pour 2011 (au lieu de 753,72 € pour 2010), soit 64,19 € par mois (39,84 € à la charge de l'employeur et 24,35 € à la charge du salarié).

Quant au salaire annuel charnière, en deçà duquel la GMP joue, il a été fixé à 39 146,63 €, soit 3 262,22 € par mois.

Attention : la revalorisation de la cotisation GMP est applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2011. Une régularisation devra donc, le cas échéant, être réalisée sur la prochaine feuille de paie des salariés.

## AGIRC-ARRCO : GRAND COUP DE RABOT SUR LES RETRAITES DU PRIVE

### Sauvegarde Retraites – 22 avril

Le dernier accord Agirc-Arrco ampute drastiquement les pensions du privé, notamment par l'instauration d'un rabot sur les majorations familiales.

En signant l'accord Agirc-Arrco sur les retraites complémentaires du privé, **les syndicats (à l'exception notable de la CGC) se sont rendus complices d'une vaste escroquerie** : présenter comme un simple rééquilibrage les nouvelles règles en matière de majorations familiales alors qu'il s'agit, dans les faits, d'un véritable jeu de massacre. **Les majorations seront ni plus ni moins plafonnées à 83 euros par mois !**

## LA REFORME DES RETRAITES AU SECOURS DU DEFICIT

### Les Echos – 22 avril

**Le gouvernement évalue à 0,9 point de PIB à l'horizon 2015 l'impact de la réforme des retraites sur le déficit public.**

Pour la première fois, la France vient de chiffrer l'impact de la réforme des retraites sur ses finances publiques. Dans le document sur le programme de stabilité qu'il va transmettre à Bruxelles début mai (« Les Echos » du 18 avril), le gouvernement évalue les conséquences du relèvement de l'âge de la retraite et des nouvelles recettes sur le niveau de déficit public. Celui-ci aurait été supérieur de 0,9 point de PIB à l'horizon 2015 s'il n'y avait pas eu de réforme.

## LA FRANCE COMPTE 15 MILLIONS DE RETRAITES

### Infos.actusite.fr – 26 avril

Selon l'étude annuelle de la DREES, le montant de la pension moyenne des retraités tous régimes confondus au 31 décembre 2009, s'élève à 1 194 euros par mois. Ce montant a augmenté en moyenne de 3 % par an depuis 2004, soit une croissance supérieure à l'inflation annuelle d'environ 1,3 point. La DREES explique que cette évolution est surtout le fait du remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant généralement de carrières salariales plus favorables. 14,7 millions de retraités, vivant en France ou à l'étranger, perçoivent un droit direct, dont 11,7 millions au titre du régime général de la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

## RETRAITE DES MERES DE FAMILLE : LE CONGE MATERNITE DESORMAIS PRIS EN COMPTE

### Capital.fr – 27 avril

Actuellement, les mères de famille bénéficient de la validation gratuite du trimestre civil au cours duquel elles ont accouché.

Ce trimestre est donc pris en compte pour déterminer leur durée d'assurance, au même titre qu'un trimestre cotisé. En revanche, les indemnités journalières qu'elles perçoivent pendant cette période ne sont pas retenues pour déterminer le salaire annuel moyen, qui sert de base de calcul au montant leur pension de retraite. Seul le complément de salaire éventuellement versé par l'employeur est retenu.

Mais avec la réforme des retraites de novembre 2010, les indemnités journalières seront désormais incluses dans le salaire annuel servant au calcul des pensions. Un décret récemment publié au Journal

Officiel précise qu'elles devront être retenues à hauteur de 125 % de leur montant, afin que cela corresponde au salaire brut que l'assurée aurait perçu si elle n'avait été en congé maternité. Attention cette disposition ne s'applique qu'aux congés de maternité débutant à partir du 1er janvier 2012.

## LA REFORME DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES SE FAIT SUR LE DOS DES CADRES"

### Capital.fr – 29 avril

Stabilisation du rendement des régimes, renouvellement de l'accord **AGFF**, les dernières négociations sur les retraites complémentaires ont abouti à certaines avancées, explique **Pascale Gauthier, associée à Novely**. Mais les **cadres** sont mis à contribution.

**Capital.fr : La réforme prévoit aussi de stabiliser le rendement des caisses Arrco et Agirc...**

**Pascale Gauthier** : C'est une réelle avancée puisque le rendement ne cesse de baisser. En 10 ans, il est passé de plus de 7% à 6,59% ce qui se traduit par un appauvrissement des retraités. Le problème c'est que les mesures permettant de stabiliser ce rendement ne seront appliquées que jusqu'en 2015, comme l'ont convenu les partenaires sociaux. Par ailleurs la volonté de faire converger les deux régimes se fait au détriment des cadres. La preuve, les pensions versées par l'**Agirc** n'ont été revalorisées que de 0,41% en 2011 contre 2,11 % pour celles de l'Arrco.

## SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

### LES DEPENSES DE SANTE 2010 ONT ETE INFERIEURES A L'OBJECTIF

#### Les Echos – 18 avril

Pour la première fois, les dépenses remboursées par l'assurance-maladie ont été un peu inférieures à l'objectif fixé pour 2010. L'année 2011 se présente également bien

### LE FINANCEMENT PUBLIC DE LA DEPENDANCE

#### La Croix – 18 avril

En 2010, 22,931 milliards d'euros d'argent public ont été dépensés pour la dépendance (+ 7 % depuis 2008).

#### La contribution de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale contribue à hauteur de 14,543 milliards d'euros, soit 60 % des dépenses publiques. L'assurance-maladie est le principal intervenant : elle prend en charge les soins de ville et hospitaliers, ainsi que les établissements d'hébergement spécifiques.

Elle assure la mise en place du plan de solidarité grand âge et du plan Alzheimer. Autres intervenants : la branche vieillesse, via un versement à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, et la branche famille (aides au logement sur des critères sociaux). S'ajoutent à ces dispositifs des mesures d'exonérations de cotisations sociales pour l'emploi à domicile.

#### La contribution des départements

Les départements et les communes contribuent à hauteur de 5,03 milliards d'euros en 2010. Les départements prennent en charge : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), dont le montant dépend des besoins, du degré de dépendance (GIR de 1 à 4), du type de prise en charge (à domicile ou en établissement) et des revenus du bénéficiaire ; et l'aide sociale à l'hébergement (ASH), qui prend en charge, sous conditions de ressources, l'hébergement en établissement – récupérable sur succession – et l'aide à domicile. Les communes participent de leur côté à des actions locales de maintien à domicile.

#### La contribution de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), créée en 2004, intervient à hauteur de 2,67 milliards d'euros. Pour cela elle perçoit une fraction (0,1 %) de la CSG et perçoit la contribution solidarité autonomie (CSA), prélèvement de 0,3 % sur les entreprises et sur les revenus de l'épargne, conçue comme une contrepartie de la journée de solidarité.

La caisse reverse ces sommes aux établissements et services concernés, complète la prise en charge de l'APA et mène des actions de prévention et de recherche.

#### La contribution étatique

L'État finance 688 millions d'euros par le biais des exonérations fiscales spécifiques (sur l'impôt sur le revenu notamment) à la dépendance

## L'AIDE AUX AIDANTS

### La Croix – 18 avril

Les débats des prochains mois seront largement consacrés aux questions de financement et à la place respective des assurances privées et de la solidarité nationale dans le nouveau système de prise en charge de la dépendance. Mais la réforme de la dépendance n'est pas qu'une question de droits individuels ouvrant droit à des prestations. Il devra y être aussi question de solidarité familiale et de solidarité à l'égard des familles qui font le choix d'apporter de l'aide à leurs proches en perte d'autonomie, évitant souvent un placement en établissement, plus coûteux et plus traumatisant. Une aide que la réforme devra pérenniser en soutenant les aidants familiaux

## HOPITAUX PRIVÉS : JUSQU'À UN TIERS D'ÉTABLISSEMENTS EN DÉFICIT

### Maxi Science – 27 avril

En 2009, 23% des hôpitaux et cliniques privés étaient en déficit, a annoncé la Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) ce mercredi. La situation reste fragile.

La FHP craint une dégradation de la situation des hôpitaux et cliniques privés depuis l'année 2009. Et ce, en raison notamment de l'évolution "quasi-nulle" des tarifs fixés par l'assurance maladie et d'un endettement en forte progression (+ 300 millions d'euros en 2009), indique l'AFP.

La branche MCO (médecine, chirurgie et obstétrique) de la FHP a estimé que *"la discrimination injustifiée subie par le secteur privé sur les tarifs de remboursement de la Sécurité sociale, inférieurs de 26% à ceux du public, ne permet[tait] plus de couvrir les charges d'exploitation"*

## SOINS : DES ECARTS DE PRIX CONSIDÉRABLES SELON LES DIFFÉRENTES RÉGIONS FRANÇAISES

### Santé médecine.net - 27 avril

Les patients vivant dans les Alpes-Maritimes doivent déboursier en moyenne chaque année 50 % de plus qu'en Lozère pour payer leurs soins de santé, selon une étude réalisée par les experts de Mutuelle.com pour *Capital*, publiée dans l'édition de mai du magazine économique. Le "reste à charge" des assurés, c'est-à-dire la somme qu'ils doivent payer lorsque les remboursements de la Sécurité sociale et de la complémentaire sont retranchés, peut même gonfler de 93 % si les patients bénéficient de soins dans certains quartiers parisiens.

En détails, la carte du "reste à charge" publiée dans le magazine économique montre que la Lozère est le département le moins cher en termes de soins de santé (801 euros de reste à charge en moyenne par an). En revanche, les consommateurs de santé doivent déboursier en moyenne 1.060 euros par an en Haute-Savoie, 1.133 euros dans le Haut-Rhin, 1.228 euros dans les Alpes-Maritimes et même entre 1.401 et 1.550 euros dans l'ouest parisien.

## AVEC 5 MILLIARDS PAR AN, ON FINANCE LA DÉPENDANCE

### Challenges.fr – 27 avril

Thierry Derez préside Covéa, groupe de mutuelles qui réunit MAAF, MMA et GMF, et numéro un de l'assurance-dommages en France avec 13,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Aux limites de sa croissance en France, le PDG mise sur l'international et la diversification

Le gouvernement a lancé la réforme de la dépendance. Va-t-il aller jusqu'au bout, avec une assurance privée obligatoire, à l'instar de l'automobile ?

*La question est entre les mains des politiques. Je suis incapable de dire quand et comment cette réforme aboutira. Si on s'oriente vers un contrat obligatoire, comme vous le laissez entendre, se pose immédiatement une question : quelle sera la sanction en cas de non-souscription du contrat ? Quand un automobiliste ne s'assure pas, c'est clair, il ne peut pas conduire sans être sanctionné. C'est beaucoup plus compliqué en matière d'assurance à la personne. Sauf si on en fait un prélèvement public supplémentaire. Ce qui n'est pas notre souhait. La profession considère qu'avec une enveloppe*

*de collecte annuelle de l'ordre de 5 milliards d'euros nous pouvons traiter le sujet de la dépendance. A condition d'aménager une période transitoire pour ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas souscrit de tels contrats. Cinq milliards, pour traiter un problème majeur à l'échelle de la France, ce n'est pas exubérant. L'assurance-dommages, c'est 45 milliards. L'assurance-vie, 150 milliards...*

## DEPENDANCE : UN COLLECTIF RECUSE TOUTE INTERVENTION DU PRIVE

### Les Echos – 29 avril

Un collectif de partis de gauche, de syndicats et d'associations a appelé hier à une prise en charge intégrale de la dépendance des personnes âgées par la solidarité nationale, sans intervention, même partielle, des assurances privées. « *La dépendance n'est pas une affaire privée mais doit être prise en charge à 100 % par la solidarité nationale et la Sécurité sociale* », a expliqué Pierre Khalifa, de Solidaires. Nicolas Sarkozy a indiqué que le recours aux assurances pourrait être l'une des pistes de la réforme, qui doit être votée à l'automne. L'intervention des assurances conduirait à « *générer d'importantes inégalités* », prévient le collectif

## MEDICAMENTS A VIGNETTE BLEUE ET REMBOURSEMENT

### France 2.fr – 30 avril

La baisse de 35 % à 30 % du taux de remboursement par l'assurance maladie de certains médicaments entre en vigueur lundi

La baisse de 35 % à 30 % du taux de remboursement des médicaments à vignette bleue entre en vigueur le 2 mai, en application d'une mesure annoncée il y a plusieurs mois dans le cadre du budget 2011 de la Sécurité sociale.

Plus d'un millier de médicaments sont concernés, si l'on tient compte des différents dosages et des versions génériques, dont par exemple les antalgiques Advil ou Spasfon, le Ketum (tendinites superficielles) ou encore l'anti-inflammatoire Voltarene

## MUTUELLES – ASSURANCES

## COUP DE FREIN SUR LE MARCHE DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE

### Les Echos – 19 avril

Le chiffre d'affaires des complémentaires santé a progressé de 4,23 % l'an dernier, à 31,39 milliards d'euros, contre +5,87 % en 2009. Les assureurs privés continuent leur marche en avant, tandis que les institutions de prévoyance cèdent du terrain.

## LES ASSUREURS SANTE S'INTERESSENT AUX OPTICIENS EN LIGNE

### Le figaro – 22 avril

Vingt-cinq compagnies d'assurance (GMF, MAAF, MMA, Allianz...) ont signé un accord avec Happyview.fr, le premier opticien agréé par la Sécurité sociale, qui se targue d'être 50 à 80% moins cher que les opticiens traditionnels. Elles vont faire découvrir ce site à leurs clients. Happyview.fr offrira à ces derniers une assurance «bris de lunettes» pendant un an et ils profiteront des services habituels, comme la possibilité de recevoir à domicile quatre ou cinq montures de leur choix pour les essayer

## LA SMIP ANNONCE SON MARIAGE AVEC LA MACIF

### Courrierdel'ouest.fr – 27 avril

Jean-Luc Pelaud, président de la mutuelle Santé SMIP dont le siège est à Niort, a annoncé ce mardi soir son mariage avec le groupe Macif.

Cette union doit être célébrée vendredi à l'occasion du deuxième congrès qui rassemblera à Niort les délégués de la mutuelle et ses partenaires, dont la Macif.

La SMIP a réalisé 89 millions de chiffre d'affaires en 2010. Elle compte 274 000 personnes protégées et emploie 152 salariés. C'est l'une des 650 mutuelles santé qui vivent encore en France

## EUROPE – ETRANGER

## BAISSE DU CHOMAGE AUX ETATS-UNIS

### Liaisons Sociales – 6 avril

En mars, pour le quatrième mois consécutif, le chômage a reculé aux Etats-Unis.

Retombé à 8,8%, son plus bas niveau depuis deux ans, ce taux illustre l'accélération des créations d'emplois dans le secteur privé. Mais si les entreprises ont encore créé 230000 postes en mars, en revanche, les états américains continuent de supprimer des postes de fonctionnaires.

## CRISE TERMINEE POUR LES PATRONS ALLEMANDS

### Liaisons Sociales – 6 avril

Les rémunérations des patrons allemands ont retrouvé leur niveau d'avant-crise. L'année dernière, les PDG des entreprises cotées au DAX ont empoché en moyenne 4,6 millions d'€, soit 21% de plus qu'en 2009. Le climat était propice à ces hausses : le bénéfice par action des sociétés cotées sur le marché phare de la Bourse allemande a progressé de 124%

## L'UE INTERVIENT TROP DANS NOS VIES

### Le Monde - 23 avril

Hier les ampoules basse consommation, aujourd'hui la protection des données personnelles, demain les informations sur les passagers aériens : à trop vouloir s'occuper de la vie de ses citoyens, l'Europe finit par saper leur confiance, estime *Der Standard*.

L'Europe ne va pas bien. Le plan de sauvetage de l'euro a été mal compris et les désaccords de l'Europe sur cette question ainsi que sur l'intervention en Libye sont sources de tensions.

Or, c'est dans ces circonstances que la Commission européenne s'emploie à contrarier même les Européens les plus convaincus. La Commission (et l'Union) européenne ruine la confiance des citoyens dans l'Union européenne en faisant passer à la va-vite des mesures particulièrement louches et dont les citoyens feront les frais.

Elle a, par exemple, chargé quelques grandes multinationales de procéder au remplacement des systèmes d'éclairages domestiques.

## TROU DANS LES RETRAITES JAPONAISES

### Le Figaro – 24 avril

Le fonds de gestion des retraites publiques japonaises a l'intention d'amputer ses actifs d'environ 6.400 milliards de yens (78 milliards de dollars) au cours de l'exercice pour combler un trou dans le paiement des pensions, rapporte le quotidien Nikkei de dimanche.

Le fonds d'investissement des retraites de l'Etat (GPIF), dont le montant des actifs s'élève à 1.400 milliards de dollars, est un important acteur du marché des obligations d'Etat japonaises (JGB).

Le GPIF devrait lever des fonds en vendant, entre autres, des JGB. Pour l'exercice clos en mars, le GPIF a retiré environ 6.000 à 7.000 milliards de yens pour couvrir ses besoins, précise le Nikkei.

## DIVERS

## LA CHASSE AU TRAVAIL AU NOIR EST OUVERTE

### France Soir – 16 avril

Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, promet la multiplication des sanctions à l'encontre des fraudeurs

## LES SYNDICATS S'ATTENDENT A UN 1<sup>ER</sup> MAI MOROSE

### L'Express.fr – 30 avril

Le pouvoir d'achat, le chômage et les suppressions de postes dans la fonction publique seront dimanche au menu des défilés du 1<sup>er</sup> Mai en France mais les syndicats s'attendent à une mobilisation limitée.

Affaiblis après l'échec de la mobilisation de l'automne contre la réforme des retraites, la plupart des organisations syndicales pensent que les salariés attendent la présidentielle de 2012 pour exprimer leur ras-le-bol dans les urnes.

### LIVRE - BERLIN COTE FEMMES

#### Le Monde – 10 avril

Berlin façon volière. Ou comment faire le portrait de la jeune capitale allemande à travers sa faune féminine. Oiseaux de nuit, mères poules et autres "pintades en amazonie"... Sous la plume impertinente et gouailleuse de la journaliste Hélène Kohl se dévoile une cité des plaisirs où les femmes occupent une place particulière. Car ce n'est un secret pour personne là-bas : "Les hommes ont détruit Berlin. Les femmes l'ont reconstruit." Mélange d'enquête pointue et de chronique légère, le récit nous emmène à la rencontre de dizaines de ces Berlinoises "féministes et indépendantes, rebelles et libertaires". Un peu rudes parfois, mal fagotées souvent, décomplexées toujours

#### Une vie de pintade à Berlin - Portraits piquants des Berlinoises

**Hélène Kohl**

Calmann-Lévy, 384 p., 19 €

## TABLEAU DE BORD

### RETRAITE

#### INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

##### Situation mars 2011

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	121,90	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	139,99	0,8 %	1,9 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	131,96	- 5,7 %	130,68	- 6,7 %
ARRCO	128,86	- 8,0 %	127,60	- 8,9 %
AGIRC	124,41	- 11,1 %	123,20	- 12,0 %

#### PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1800 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011)
- Minimum de pension : **595,64 €** par mois (+ **91,12 €** par enfant à charge)  
*Circulaire CNAV du 23 avril 2010*
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt
  - Plafond de ressources pour une personne seule : **18 720 €** par an (2080 fois le Smic horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011)
  - Pour un ménage : **29 952 €** par an.*Circulaire CNAV du 12 janvier 2011*

#### RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010)

- ARRCO (valeur du point) : **1,1884 €**
- ARRCO (salaire de référence) : **14,4047 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,4216 €**
- AGIRC (salaire de référence) : **5,0249 €**
- Réversion : **60 %** de la pension du défunt

## INDICE DES PRIX

Evolution sur un an Janvier 2011/janvier 2010 → **+ 1,8 %**

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation, l'indice hors tabac à la revalorisation des pensions alimentaires et des rentes viagères (*JO du 26 février 2011*).

Evolution du coût de la vie												
<b>Tous produits</b>	120,36	120,94	121,26	121,39	121,38	121,04	121,32	121,23	121,39	121,53	122,08	121,79
<b>Hors Tabac</b>	118,99	119,58	119,90	120,04	120,02	119,68	119,97	119,88	120,03	120,09	120,61	120,32
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	2010											2011

## INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du quatrième trimestre 2010 : **119,17**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au quatrième trimestre 2010 : **1,45 %** (*JO du 16 janvier 2011*)

## EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011)

- Salaire horaire brut : **9 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1365 €**

## EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2 %** - Plafond : **15300 €**
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2 %** - Plafond : **6000 €** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,50 %** - Plafond : **7700 €** - Condition : impôt < **769 €**

## PRETS

### AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à 1524 € : **21,31 %**
- Prêts d'un montant supérieur à 1524 €, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,67 %**
- Prêts personnels : **7,77 %**

### IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **5,51 %**
- Prêts à taux variable : **4,96 %**
- Prêts relais : **5,88 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter de l'argent au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 (taux de l'usure) - *JO du 16 janvier 2011*.